



La gazette Chamarétoise



N° 94 Mars 2024



Le mot du maire



Chères Chamarétoises, chers Chamarétois,

Après ce doux hiver, nous voyons une petite embellie avec la pluie qui tombe de façon plus abondante, que les deux années précédentes. Elles arrivent au bon moment ces bonnes pluies hivernales, qui pénètrent bien les sols et remplissent nos nappes phréatiques. Nous pouvons compter aussi sur notre source de St Chande, qui coule à plein, en ce début d'année 2024. Il va falloir quand même rester très vigilant. Car paradoxalement, nous devons anticiper un manque potentiel d'eau dans les mois à venir.

En mars le Conseil Municipal va voter le budget 2024.

On ne prévoit pas d'augmentation des impôts fonciers côté Commune. Il n'en est pas de même côté Etat, les bases ayant augmentées de 3.4% en 2022, 7.1% en 2023 et une nouvelle hausse de 3.9%, est encore prévue cette année 2024, sous l'effet de l'inflation.

En ce début d'année 2024 nous avons installé trois composteurs collectifs, un près des jardins, un en haut des marronniers et un près des conteneurs de tris aux Buisses, qui fonctionnent très bien et d'autres pourront être installés si les besoins s'en font sentir.

Les jardins partagés ont démarré sur les chapeaux de roues en 2023, tous sont utilisés.

Les travaux de la maison Dessales avancent eux aussi. Nous espérons une mise hors d'eau, hors d'air pour avril. La fin des travaux est toujours programmée pour décembre 2024.

En parallèle, nous continuons la consultation pour la gérance de ce lieu, nous avons des candidatures intéressantes. Le candidat ou la candidate retenu(e) en sera informé avant la fin juin.

Nous n'avons pas le droit de nous tromper sur ce dossier, car les enjeux pour le village sont importants : coût de l'opération et les attentes pour les services rendus à nos concitoyens.

Nombreux de ces derniers sont reliés à la fibre depuis l'automne, les dossiers sensibles sont maintenant traités par ADTim.

Suite au transfert de l'APC, nous espérons pouvoir ouvrir prochainement le bar éphémère en lieu et place de l'APC actuelle. Cela vous permettra de venir boire le café le matin, récupérer vos journaux et votre pain. De plus cela amènera un peu de vie sociale à l'approche de la période estivale.

Du changement dans le conseil municipal, Franck EYNARD démissionne de son poste de 2^{ème} adjoint, mais demeure un conseiller municipal très actif. Il est remplacé par Robert Chaix. Il n'y aura pas d'autre nomination de 3^{ème} adjoint.

Patrice LALLIER et son épouse Viviane quittent notre belle région en mai. Ils se rapprochent de leurs enfants et petits enfants dans l'Ouest de la France. Patrice continuera à participer aux Conseil Municipaux en visio-conférence. Il continuera à nous aider dans de nombreux dossiers, tel que le

suivi de travaux de la maison Dessales, la gazette, et d'autres dossiers sensibles.

Nous pouvons le remercier vivement pour son implication depuis mars 2020, aussi bien au sein du conseil municipal de Chamaret que dans les commissions intercommunales.



Comme vous pouvez le constater le Conseil Municipal tient le bon cap.

Nous sommes confiants, les dossiers avancent, tranquillement mais sûrement. Vous pouvez compter sur nous.

Vous trouverez à l'adresse www.mairie-chamaret.fr ou www.chamaret.fr toutes les informations communales dont vous avez besoin. Et je rappelle que nous communiquons aussi sur l'application mobile PanneauPocket (très simple d'utilisation), où vous sont envoyés en « push », des notifications d'informations importantes : www.panneaupocket.com

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne navigation.

Et toujours, prenez soins de vous et des autres !

Maurice BOISSOUT

C'est reparti

Réouverture le 26 mars



A partir du 04 avril 2024 vos pizzas de nouveau tous les jeudis soir 18h00- 21h00 à Chamaret

Port : 06 85 30 11 45

www.nicopizza.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire	P 1
C'est reparti	P 2
Informations municipales	P 3
Formation au numérique	P 6
Élections européennes	P 6
Enquête Insee	P 6
Nouveau à Chamaret	P 7
Point travaux	P 7
Info Voirie	P 7
L'individualisme	P 8
Pâques	P 9
Le coins des associations	P 10
Célébrations	P 12

N° 94 Mars 2024

Directeur de publication

Maurice BOISSOUT

Imprimeur: Mairie

Récépissé n° 649C2002

Courriel: mairie.chamaret@gmail.com

Tirage à 350 exemplaires



Informations Municipales

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 22-01-2024 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, MC PEYRON, F. EYNARD, R CHAIX, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEYNARDIE, C SALETES, A ROUSTAN, ML TRIQUET

Secrétaire de séance : F Eynard

Quorum 8 personnes, 10 Présents Séance ouverte à 18h30.

Approbation du compte rendu du CM du 11-12-2023

Selon document envoyé le 17-01-2024

Adoptés : 12

Délibération « Prime pouvoir d'achat au personnel »

Suite à la saisine du Comité Social Territorial Départemental (CST), suite aux avis favorables des représentants du personnel et des collectivités, concernant les critères d'attribution du régime indemnitaire en date du 18-12-2023, les communes ont la possibilité d'octroyer une prime pouvoir d'achat aux personnels titulaires et contractuels. Cette prime est calculée sur la rémunération brute (35h hebdo) versée aux agents entre le 01-07-2022 et le 30-06-2023, hors prime (GIPA) et (IHTS) et à la condition que l'agent soit recruté à une date antérieure au 01-01-2023, rémunéré jusqu'au 30-06-2023 et ayant une rémunération brute inférieure à 39 000€. Cette prime sera versée dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération (selon délibération présentée en conseil). Pour la commune le montant global de cette prime s'élève à 3062.80€. Délibération reportée.

Délibération « Vote autorisation d'utilisation de 25% du budget investissement avant vote du budget général »

Afin de pouvoir régler les travaux réalisés en ce début d'année avant le vote du budget en mars, nous avons la possibilité de libérer 25% du budget investissement de l'année N-1. Il faudrait libérer la somme globale de 11 525,41€ correspondant aux factures d'aménagements de la nouvelle APC et le remplacement du broyeur à papier. Adoptés : 12

Délibération « Clôture pour insuffisance d'actifs ».

Suite au jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs, il nous est demandé d'abandonner les demandes de recouvrement des factures d'eau et d'assainissement du bar « La Cigale de Provence » pour la somme de 430.95€. Adoptés : 12

Délibération « Vente de la parcelle A595 ».

La commune a souhaité vendre la parcelle A595 « grange Dessales ». Nous sommes en attente de la réponse officielle de l'acheteur intéressé. Les frais d'acte et de droit de mutation sont de 6886.20€, à charge du preneur.

Décision reportée

Discussion « demande de prêt relais ».

En attendant les aides sollicitées auprès de diverses entités, Conseil Départemental et Régional et le versement de ces aides il nous faut prendre un prêt relais afin de solder les travaux. Ce prêt s'élèverait à 521 052€, selon les projections réalisées par Patrice, (voir tableau Excel joint).

Point sur les dossiers en cours

Renseignement du dossier ENR

Gérance du futur bistro de Pays, voir les candidatures

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11-03-2024 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, MC PEYRON, F. EYNARD, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEYNARDIE, C SALETES, P. LALLIER,

Secrétaire de séance : Eynard F

Quorum 8 Présents 8 Séance ouverte à 18h30.

Approbation du compte rendu du CM du 22-01-2023

Selon document envoyé le 11-03-2024. Adoptés : 11

Informations Municipales



Délibération « Prime pouvoir d'achat au personnel »

Suite à la saisine du Comité Social Territorial Départemental (CST), suite aux avis favorables des représentants du personnel et des collectivités, concernant les critères d'attribution du régime indemnitaire en date du 18-12-2023, les communes ont la possibilité d'octroyer une prime pouvoir d'achat aux personnels titulaires et contractuels. Cette prime est calculée sur la rémunération brute (35h hebdo) versée aux agents entre le 01-07-2022 et le 30-06-2023, hors prime (GIPA) et (IHTS) et à la condition que l'agent soit recruté à une date antérieure au 01-01-2023, rémunéré jusqu'au 30-06-2023 et ayant une rémunération brute inférieure à 39 000€. Cette prime sera versée dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération (selon délibération présentée en conseil). Six agents sont concernés, le montant global de cette prime s'élève à 3062.80€. Adoptés : 11

Délibération « Création de trois postes (remplacement de postes existants) »

Dans le cadre de l'évolution des carrières, il est nécessaire de revoir les affectations des agents ayant une ancienneté de plus de 8 ans dans la collectivité.

A ce jour, trois agents sont concernés : Un agent pour un emploi d'adjoint administratif à temps complet doit être réaffecté au poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 05-04-2024. Dans l'avenir, ce poste devra évoluer au poste de rédacteur. Deux agents pour un emploi d'adjoint technique à temps partiel, 24h et 28h06 seront réaffectés au poste d'adjoint technique principal à temps non complet 24h à compter du 01-01-24, pour l'un et 28h06 à compter du 11-07-2024, pour l'autre. Les anciens postes seront supprimés, dès les nominations sur les nouveaux postes. Adoptés : 11

Délibération «Taux de promotion (Lignes directrices de gestion) »

Pour faire suite à la délibération approuvée en Conseil municipal le 16 octobre 2023, il nous faut délibérer afin de définir le taux de promotion sur les critères ci-dessous :

La collectivité décide de ne pas établir de critères et de nommer tous les agents remplissant les conditions statutaires sous réserves:

De l'avis favorables du supérieur hiérarchique

De l'application des taux d'avancement,

De l'existence des postes vacants

Que les agents concernés acceptent l'emploi assigné dans leur nouveau grade.

Ce taux de promotion sera donc de 100% si les réserves sont levées. Adoptés: 11

Délibération "Augmentation du temps de travail du poste Accueil mairie".

Actuellement ce poste de travail est de 18h semaine.

Lors d'un débat en Conseil Municipal, en juillet 2023, il avait été acté que cette amplitude horaire pourrait être élargie, suite à un surcroît d'activité et de compétences diverses et variées transférées aux mairies (urbanisme, élections, cimetière, etc....) et de complexité des dossiers.

Sans faire de demande au CDG, nous avons la possibilité d'élargir ce temps de travail de 10%, soit 19h48.

Proposition est faite de changer l'amplitude horaire de 18h hebdomadaire à 19h48 pour le nouveau contrat de travail qui sera proposé à l'agent occupant ce poste. Pour rappel, il s'agit d'un contrat CDD de 3 ans renouvelable. Adoptés: 11

Délibération " Taux des taxes foncières Bâtie et Non Bâtie ".

Pour rappel, les bases ayant été réévaluées de 3.1% en 2022, 7.1% en 2023 et prévision de +3,9% pour 2024 par l'État, proposition de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2024 côté commune. Pour rappel le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été lui revalorisé de + 60% lors du CM du 11 septembre 2023, passant de 9.5% à 15,2%. Pour rappel en 2023 la TFPB était de 32.29% (TF + TH compensée), et la TFPNB était de 72.08%. Adoptés : 11

Délibération « Budget, comptes Administratif et Gestion Commune 2023 ».

Proposition est faite au Conseil Municipal : de valider les comptes Administratifs et Gestion Commune pour l'année 2022 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant.

(Vote réalisé sans la présence du maire). Reporté faute de quorum suite à la sortie du maire.

Délibération «Budget, comptes Administratif et Gestion Eau-Assainissement 2023».

Proposition est faite au Conseil Municipal : de valider les comptes Administratif et Gestion Eau-Assainissement pour l'année 2022 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant.

(Vote réalisé sans la présence du maire). Reporté faute de quorum suite à la sortie du maire.

Délibération « Affectation des résultats Commune au budget 2024 »

Proposition est faite au Conseil Municipal : d'affecter les résultats 2022 pour la Commune au budget communale 2023 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant.

Reporté faute de n'avoir pu voter les comptes Administratifs et de Gestions

Délibération « Affectation des résultats eau-assainissement au budget 2024 »

Proposition est faite au Conseil Municipal : d'affecter les résultats 2022 pour l'eau et l'assainissement au budget communale 2023 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant.

Reporté faute de n'avoir pu voter les comptes Administratifs et de Gestions

Délibération « Autorisation d'utilisation de 25% du budget investissement avant vote du budget général »

Afin de pouvoir régler les travaux réalisés en ce début d'année avant le vote du budget en mars, nous avons la possibilité de libérer 25% du budget investissement de l'année N-1. Il faudrait libérer la somme globale de 5200.80€ correspondant aux factures d'aménagements de la maison Dessales (Architectes et BE APAVE)

Adoptés : 11

Délibération « Facture assurance multirisque GROUPAMA »

Afin de pouvoir régler la facture de notre assurance multirisque GROUPAMA, il nous faut délibérer. La commune ayant un avoir (assurance du bar), la facture à régler est de 9967.09 €. Adoptés : 11

Délibération « Convention service ADS (urbanisme) nouveaux tarifs 2024 »

Selon dossier joint et présenté en Conseil, nouvelle tarification des dossiers refusés pour non-complétude de la part du pétitionnaire. Adoptés : 11

Délibération « SDED travaux renforcement réseau des Basses Rouvières ».

Des travaux de renforcement du réseau électrique des Basses Rouvières doivent être réalisés. Pour cela la commune doit délibérer pour autoriser ces travaux. Le coût de ces travaux de 3349,98€ est entièrement pris en charge par le SDED.

Adoptés : 11

Délibération « Nomination du 2^{ème} adjoint suite démission ».

Proposition de Mr le maire de nommer l'actuel 3^{ème} adjoint, Mr Robert Chaix à ce poste avec les indemnités qui incombent.

Le poste de 3^{ème} adjoint ne sera par pourvu jusqu'à la fin du mandat.

Adoptés : 11

Points et Information sur les dossiers en cours

Suite au départ annoncé de Mr Patrice LALLIER, nomination d'un suppléant à la CLECT (Commission Local sur les Charges Transférées) et commission mutualisation à la CCEPPG. Mr LALLIER restera Conseiller Municipal jusqu'à la fin du mandat et pourra suivre les Conseils Municipaux en visioconférence. MC PEYRON remplace P LALLIER pour la CLECT et F EYNARD voir J VERNAZ pour la seconde.

Prêt relais : En attente les aides sollicitées

Gérance du futur bistro de Pays, voir les candidatures

Nouvelle APC

Voirie : diverses réparations seront réalisées après le vote du budget.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14-03-2024 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, MC PEYRON, F. EYNARD, MM DAUBIGNEY, P. LALLIER, R CHAIX

Secrétaire de séance : F EYNARD

Présents : pas de nécessité de quorum. Séance ouverte à 18h30.

Délibération « Budget, comptes Administratif et Gestion Commune 2023 ».

Selon documents présentés en Conseil. Proposition de valider les comptes Administratifs et Gestion Commune pour l'année 2023. Adoptés : 5 (Vote réalisé sans la présence du maire).

Délibération « Budget, comptes Administratif et Gestion Eau-Assainissement 2023 ».

Selon documents présentés en Conseil. Proposition de valider les comptes Administratif et Gestion Eau-Assainissement pour l'année 2023. Adoptés : 5 (Vote réalisé sans la présence du maire)

Délibération « Affectation des résultats Commune au budget 2024 »

Proposition d'affecter les résultats 2023 pour la Commune au budget communale 2024 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant. Adoptés : 6

Délibération « Affectation des résultats eau-assainissement au budget 2024 »

Proposition d'affecter les résultats 2023 pour l'eau et l'assainissement au budget communale 2024 et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant. Adoptés : 6

Points et Information sur les dossiers en cours

Information sur le poste de l'agent APC



Le numérique, ça continue. Venez vous former

PERMANENCES DU CONSEILLER NUMÉRIQUE



CHAMARET
salle du conseil
en mairie



10h00 à 12h00

CONTACT :

Charline LAVIE

06 67 39 66 15

conseiller.numerique@cceppg.fr



AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Vendredi 26 avril

Vendredi 24 mai

Vendredi 14 & 28 juin

Vendredi 12 & 26 juillet



Aux urnes citoyennes **et citoyens !**

9 JUIN 2024

Les prochaines élections des représentants au Parlement Européen se dérouleront le 9 juin 2024. Pas de rattrapage, cette élection se fait sur un seul tour.

Retenez bien cette date et participez!

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENQUÊTE LOGEMENT

L'INSEE RÉALISE CETTE ENQUÊTE DANS VOTRE COMMUNE

DES LOGEMENTS ONT ÉTÉ TIRÉS AU SORT

- ▶ Si votre logement en fait partie, vous recevrez une lettre vous en informant et précisant le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de vous interroger.

L'ENQUÊTEUR CONTACTERA LES MÉNAGES CONCERNÉS ENTRE OCTOBRE 2023 ET JUILLET 2024

- ▶ Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel
- ▶ Merci de lui réserver un bon accueil
- ▶ Vos réponses resteront confidentielles

VOS RÉPONSES À CETTE ENQUÊTE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES ET SERVIRONT UNIQUEMENT À ÉTABLIR DES STATISTIQUES. TOUTES LES MENTIONS LÉGALES SONT DISPONIBLES SUR LA PAGE [INSEE.FR](https://www.insee.fr) DÉDIÉE À L'ENQUÊTE, RUBRIQUE SERVICES, RÉPONDRE À UNE ENQUÊTE DE L'INSEE, ENQUÊTES AUPRÈS DES PARTICULIERS.

Insee INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

ENQUÊTE INSEE LOGEMENT

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise au premier semestre une enquête sur le thème du logement.

Cette enquête est essentielle pour connaître les conditions de logement, les coûts associés au logement et les travaux réalisés dans les logements.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

NOUVEAU A CHAMARET

Artelier
tapissière d'ameublement
Anne-Lise Ferrière

Restaurer et réparer
les revêtements en tissu
des meubles, sièges et
canapés endommagés



[f](#) [ig](#) [in](#)

Artelier
tapissière d'ameublement

Depuis plus de 10 ans, je pratique
la tapisserie d'ameublement avec laquelle je me suis
familiarisée auprès de mes parents antiquaires.
Ils m'ont transmis le goût de faire revivre les objets.
J'aime toucher, sentir, redonner vie à la matière
et créer un espace harmonieux répondant
au souhait du client avec lequel je collabore.
Je réalise des habillages d'intérieur et extérieur :
Fautouils, coussins, rideaux, voilage...

J'ai fait de ma passion mon métier.

Anne-Lise Ferrière
06 28 72 03 35
anneliseferriere62@gmail.com
240A Chemin des Basses Buisses - 26230 Chamaret



[f](#) [ig](#) [in](#)

Création & impression : 00000000 - Jeremy Couvreur
06 04 85 07 21 13 - www.digitale.fr
Ne pas jeter sur la voie publique.



POINT TRAVAUX

MAISON DESSALES

Les travaux de la Maison Dessales continuent. La pose de la charpente a débuté et commence à donner un bel aperçu des futurs volumes.

Le planning est globalement respecté et devrait nous permettre, sauf imprévu, de réceptionner le chantier pour la fin d'année.



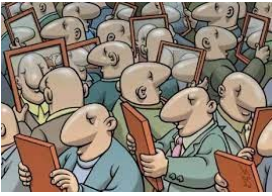
Info VOIRIE

En cette fin d'hiver, avec les pluies abondantes et le passage important de véhicules, petits et gros voire très gros, de nombreux nids de poules se sont formés.

Devant la grande difficulté à obtenir du goudron pour ces réparations pendant l'hiver et à l'approche des beaux jours, une campagne de rebouchage de ces nids de poule va débuter début avril.

Ce n'est ni la faute des services techniques, ni celle des élus mais celle des conditions météorologiques, si ces travaux ont pris du retard.

Merci pour votre compréhension



Quel individualiste êtes vous ?



L'individualisme peut être défini comme une évolution dans laquelle l'individu se libère de plus en plus des règles et des valeurs issues de la conscience collective.

Sociologiquement l'individualiste devient autonome par rapport aux normes imposées par les autres.

Dans un sens positif, c'est donc une forme d'émancipation, de libération, voire de dynamisme ?

Qu'en disent les philosophes et les sociologues ?

Pour certains il constitue un danger.

Alexis de Tocqueville (philosophe -1805-1859 -De la Démocratie en Amérique-1840) y voyait un risque de repli sur soi, un abandon de la sphère publique et de la participation à la vie de la société au bénéfice de la sphère privée. L'individu est pris en charge et n'exerce plus du tout son pouvoir de citoyen, c'est un danger pour la démocratie. L'individualiste s'en remet aux représentants qu'il élit pour s'occuper des affaires collectives et attend surtout d'eux la tranquillité publique et la satisfaction de ses intérêts.

« Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-même pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils emplissent leur âme ? Chacun d'eux retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers formant pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens il est à côté d'eux mais il ne les voit pas, il les touche et ne les sent point, il n'existe que pour lui même et pour lui seul, et s'il lui reste une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.....Au dessus de ceux là s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort.....».

Durkheim (sociologue-1858-1917- Le Suicide 1897) y voyait un risque pour la cohésion sociale. Quelle cohésion sociale quand chacun évolue de façon de plus en plus autonome et privée ? Cela remet en cause l'action collective. Pour qu'il y ait changement social il faut un but commun, des valeurs partagées, un rêve commun !

Est-ce encore le cas de nos jours ?

Dans son livre, « **La fatigue d'être soi -1998-** », **Alain Erhenberg**, soulève un risque psychologique. L'individualiste perd de la solidité et de la certitude, il devient seul responsable de ses choix et n'est plus porté par le groupe. D'où un risque de dépression, voir de suicide...

A titre d'exemple : l'individualisme serait un des déterminants du burn-out parental dans les pays occidentaux. Celui-ci se caractérise par un surinvestissement solitaire des parents avec leur enfant.. Ces parents s'épuisent jusqu'à devenir l'opposé de ce qu'ils auraient voulu être.

En Afrique on dit que pour élever un enfant, il faut tout un village !

Si l'individualisme peut être considéré positivement comme une forme de résistance contre une société oppressive ce n'est plus le cas de nos jours.

Aujourd'hui, l'individualiste n'est plus un résistant mais un conformiste, un participant docile à la société dont le salut matériel et individualisé trouve son expression dans la consommation et un hédonisme effréné...

Dans nos hésitations il nous faut un équilibre entre le besoin d'être conduit et l'envie de rester libre, avant que ne meurent les idéaux que sont la liberté, la justice et le bien commun.

Pâques



Aujourd'hui c'est la chasse aux œufs de Pâques, tradition festive très ancienne. Dès l'Antiquité, il était de coutume de s'offrir des œufs, symbole de renaissance, au printemps. Dans la religion catholique, les cloches des églises ne sonnent pas entre le Jeudi Saint et le Dimanche de Pâques, et on dit qu'elles sont parties à Rome. En revenant, le lundi de Pâques, elles sèment des œufs sur leur passage ! Les lapins, eux, proviennent des traditions anglophones et germano-phones ou ils représentent la fertilité. Pendant longtemps, il s'agissait de véritables œufs, qui pouvaient être peints et décorés. Aujourd'hui, pour le plus grand plaisir des gourmands, ils ont été remplacés par des œufs en chocolat. Alors bonne chasse aux œufs à tous !

*Voici venir Pâques fleuries,
Et devant les confiseries
Les petits vagabonds s'arrêtent, envieux.
Ils lèchent leurs lèvres de rose
Tout en contemplant quelque chose
Qui met de la flamme à leurs yeux.
Leurs regards avides attaquent
Les magnifiques œufs de Pâques
Qui trônent, orgueilleux, dans les grands magasins,
Magnifiques, fermes et lisses,
Et que regardent en coulisse
Les poissons d'avril, leurs voisins.
Les uns sont blancs comme la neige.
Des copeaux soyeux les protègent.
Leurs flancs sont faits de sucre. Et l'on voit, à côté,*

*D'autres, montrant sur leurs flancs sombres
De chocolat brillant dans l'ombre,
De tout petits anges sculptés.
Les uns sont petits et graciles,
Il semble qu'il serait facile
D'en croquer plus d'un à la fois ;
Et d'autres, prenant bien leurs aises,
Unis, simples, pansus, obèses,
S'étalent comme des bourgeois.
Tous sont noués de faveurs roses.
On sent que mille bonnes choses
Logent dans leurs flancs spacieux
L'estomac et la poche vides,
Les pauvres petits, l'œil avide,
Semblent les savourer des yeux.*

Marcel Pagnol



CLUB VTT CHAMARET

Ca s'est passé le **3 mars** :
Remise des maillots aux licenciés du club VTT Chamaret

Nos prochains rendez-vous:

Le 7 avril rando des faios.

Départ de la salle des fêtes de Chamaret de 7h30 à 10heures

Circuit 25km 30km 55km

Marche 10 km et 15km

Saucisses à l'arrivée

Le 28 avril loto du club





ACCA LE ROUVERGUE de CHAMARET

La saison cynégétique est maintenant terminée, joli tableau pour le gros gibier : 32 sangliers et 7 chevreuils ont été prélevés.

Notre traditionnel repas chevreuil aura lieu le samedi 13 avril 2024 à 19h30 à la salle des fêtes, prix : 20 €/personne, inscriptions auprès de Pierre : 04 75 46 55 70 ou 06 28 27 31 02 avant le 5 avril.

Bien cordialement.

Bruno

Comité des fêtes de Chamaret



Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale le vendredi 26 janvier 2024.

En présence de M. le Maire Maurice BOISSOUT.

M. Georges LAFONT représentant les comités des fêtes, foires et carnivals de France

En tant que délégué Sud Drôme.

La présidente Emilie ROUSTAN présente le bilan de l'année 2023.

Le conseil d'administration vote le nouveau bureau :

Présidente : Emilie ROUSTAN

Secrétaire : Irène PHILEMON

Trésorière : Patricia BEDOUIN.



Nous accueillons deux nouveaux bénévoles: Isabelle et Jean-Loup LACOUR.

Samedi 9 mars: fête de la Saint PATRICK

Belle ambiance sur les musiques Irlandaises



Agenda 2024

Du Vendredi 23 AOUT au Lundi 26 AOUT 2024.

La Fête de ST BARTHELEMY - Fête des Haricots.



Animation et loisirs chamaretois



L'ALC (Animation et Loisirs Chamaretois) c'est aussi une section Tennis.

Vous êtes intéressés, vous voulez adhérer, n'hésitez plus : prenez contact avec le secrétariat de mairie qui vous orientera vers la personne concernée

Cotisation annuelle 40 € par famille

Cotisation vacanciers 10 € la semaine



Association de Sauvegarde de la Tour et du patrimoine de Chamaret



Il n'était pas possible que Chamaret reste des mois orpheline de ce lieu de vie qu'est un bistrot. En attendant l'ouverture de la maison Dessales, l'ASTC est heureuse de vous annoncer que le bar FMR est sur le point d'ouvrir dans les anciens locaux de la Poste. Malheureusement, à l'heure où nous mettons sous presse, nous ne sommes pas en mesure de vous donner la date de cette ouverture, car elle dépend de la Poste, un peu essoufflée comme beaucoup de services publics.

Notre association n'est pas seule à porter ce projet sur les fonts baptismaux, d'autres vont participer, mais comme l'ASTC en assumera l'organisation, il nous revenait de vous en informer.

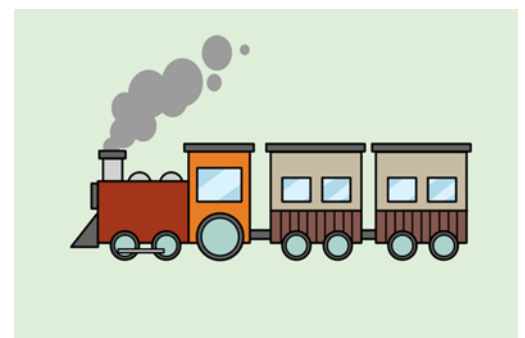
Le bar FMR ouvrira dans un premier temps du mardi au dimanche de 7h30 à 13h. Plus tard dans la saison, nous envisagerons d'élargir les horaires en fin de journée. Outre ce qu'on vient habituellement chercher au bar, vous y trouver aussi des journaux, et nous travaillons à une solution pour que les Chamaretois aient du pain.

L'ASTC tiendra son Assemblée générale en mairie le 6 avril à 17 h. Cette Assemblée générale ordinaire sera complétée d'une Assemblée générale extraordinaire, qui aura pour objet d'entériner une modification des statuts, nécessaire pour gérer le bar FMR.

Les représentations du spectacle de théâtre *Le train arrive* à Chamaret, dont les répétitions progressent, auront lieu les 28, 29 et 30 juin à 21h30 dans la cour de l'école.

L'édition 2024 de Rockamatour, aura lieu le samedi 20 juillet, avec le groupe *Magnifico*, qui rendra hommage au mythique *Queen*.

Et vous pourrez retrouver à la Tour durant l'été les lundis de l'astronomie, les expositions d'art et les promenades du mercredi.



Célébrations Saint Jean François Régis

Avril - Mai - juin 2024

Samedi 6 avril – 18 h 30 (heure d'été) -	Solérieux – Pierre Chovet
Dimanche 7 avril – 10 h 30 - d. de la miséri-	Grignan - ?
Samedi 13 avril – 18 h 30	Le Pègue – DD Buffet
Dimanche 14 avril – 10 h 30	Montségur-sur-Lauzon - DD Buffet
Samedi 20 avril – 18 h 30	Colonzelle – En présence du Père Evêque François Durand
Dimanche 21 avril – 10 h 30	Taulignan - Pierre Chovet
Samedi 27 avril – 18 h 30	Réauville - DD Buffet
Dimanche 28 avril – 10 h 30	Tulette - + bapt. - Christophe Rivière
Mercredi 1 ^{er} mai – 10 h 30	Sanctuaire St Joseph – Roussas
Samedi 4 mai – 18 h 30	Saint Pantaléon - Christophe Rivière
Dimanche 5 mai - 10 h 30	Grignan - + bapt. - Christophe Rivière
Jeudi 9 mai – Ascension – 10 h 30	Bouchet - + bapt. - Christophe Rivière
Samedi 11 mai – 16 h	Le Prieuré Grignan – Messe des malades
Dimanche 12 mai – 10 h 30	Montségur-sur-Lauzon Chapelle St Jean Porte latine
Samedi 18 mai - Pentecôte – 18 h 30	Roussas + bapt. - Christophe Rivière
Dimanche 19 mai – Pentecôte – 10 h 30	Taulignan –
Samedi 25 mai - 18 h 30	Chantemerle
Dimanche 26 mai – 10 h 30	Tulette –
Samedi 1 ^{er} juin - 18 h 30	Montbrison-sur-Lez
Dimanche 2 juin - 10 h 30	Grignan - Christophe Rivière
Samedi 8 juin – 18 h 30	Salles-sous-Bois
Dimanche 9 juin – 10 h 30	Montségur-sur-Lauzon
Samedi 15 juin – 18 h 30	Pas de messe
Dimanche 16 juin – 10 h 30	Fête de la paroisse au prieuré Grignan - Christophe Rivière
Samedi 22 juin – 18 h 30	Montjoyer <i>St Paulin</i>
Dimanche 23 juin – 10 h 30	Tulette –
Samedi 29 juin - 18 h 30	Valaurie
Dimanche 30 juin – 10 h 30	La Baume de Transit + bapt.

Pas de messe à la Roche ni à Chamaret